

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAULX**

<b>Nombre de conseillers</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le 04 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.	
<b>En exercice</b>	15	
<b>Présents</b>	09	
<b>Votants</b>	15	
<b>Absents</b>	06	
<b>Exclus</b>	0	
Date de convocation 25 septembre 2024	<b>Présents :</b> Isabelle VENDRASCO, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER	
Date d'affichage 26 septembre 2024	<b>Absents excusés :</b> Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Christophe BOCQUET, Murielle NAGEL, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Gil BENICHOU.	
<b>DEL 20241004-034</b>		
<b>OBJET : Acquisition de parcelles agricoles – demande d'aide du Conseil Départemental au titre du CTA</b>	<b>Procurations :</b> Chantal MARCHAND à Danielle DEPLANTE, Philippe HELF à Emmanuel SERRIER, Christophe BOCQUET à Damien MISSILLIER, Murielle NAGEL à Valérie FAVRE, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Cédric VERNEY, Gil BENICHOU à Philippe BREVET.  <i>Cécile FANTINI a été nommée secrétaire de séance</i>	

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°20230504\_027, en date du 04 mai 2023, adoptée à l'unanimité, qui prévoyait la demande de concours du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, au titre du Conservatoire des Terres Agricoles, pour l'acquisition des parcelles A 372 et A 648 subdivisions J et K.

Cette délibération doit être précisée dans sa rédaction.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la vente des parcelles :

Lieu-dit	Section	N°	Subdivision	Surface	Nature cadastrale	Zonage	Bio
Vers les Beudets	A	0372		10 a 17 ca	T	A	Non
Derrière l'Eglise	A	0648	J	46 a 69 ca	P	A	Non
Derrière l'Eglise	A	0648	K	16 a 00 ca	BT	A	Non

Le coût de cette acquisition s'élève à 8000 € HT, soit 9600 € TTC.

Ces parcelles à vocation agricole revêtent un caractère stratégique pour le fonctionnement de l'agriculture locale du fait de lutter contre la déstructuration du foncier agricole existant et permettre que ces terres agricoles participent à l'agrandissement ou à l'installation agricole par la mise à bail au profit d'un exploitant local agréé par les services de la SAFER.

Ces parcelles sont aujourd'hui mises en valeur sans droit ni titre par le GAEC la Ferme des Clappins, exploitation agricole en système bovin lait de la commune de Vaulx.

Par ailleurs, le Département de la Haute-Savoie accompagne les collectivités souhaitant acquérir du foncier agricole pour en pérenniser la vocation, à travers le Conservatoire des Terres Agricoles. Pour être éligibles, les parcelles concernées doivent être confrontées à l'un des enjeux suivants : pression urbaine sur du foncier d'intérêt agricole ; caractère agricole stratégique ; enjeu de déprise agricole ; enjeu environnemental sur une parcelle agricole ; risque de perte de l'usage agricole.

Le montant de cette aide à l'acquisition est à hauteur de 60 % du prix d'acquisition des parcelles, plafonné à 2 €/m<sup>2</sup>.

Cette aide est conditionnée aux engagements suivants :

- insérer dans l'acte notarié d'acquisition une clause de restriction du droit de disposer pour préciser l'inconstructibilité de la parcelle ;
- maintenir la parcelle en zone A ou N du PLU, en cas de révision de celui-ci ;
- ne jamais s'engager dans une procédure d'aliénation de la parcelle ;
- mettre en place un bail rural au profit d'un agriculteur local comportant au minimum 3 clauses environnementales adaptées aux exigences de la parcelle.

Ces quatre engagements seront assortis d'une clause résolutoire. L'inexécution totale ou partielle des obligations du bénéficiaire entrainera la résolution de plein droit de la convention attribuant la subvention. L'effet rétroactif de la clause obligera la restitution de la subvention perçue par la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir la parcelle (références cadastrales) sise au lieu-dit (nom du lieu-dit) pour un montant de (préciser le montant, hors frais d'actes et de gestion)
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ce bien
- **Propose** de solliciter l'aide financière du Département au titre du Conservatoire des Terres Agricoles et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches afférentes
- **Accepte** les engagements demandés par le Département au regard de l'aide accordée
- **Autorise** Madame le Maire à conclure un bail environnemental avec le GAEC la Ferme des Clappins, représentée par ses 2 cogérants : Cédric BARRA et Sylvain DEGEORGES
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024

Le Secrétaire de séance,

**Cécile FANTINI**



Le Maire,

**Isabelle VENDRASCO**

